# DÉPARTEMENT DE LA CHAPSITE MARITIME LE 21-12-2023 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT **CANTON DE ROYAN**

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** 

**SÉANCE DU JEUDI 2 NOVEMBRE 2023** 

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie de Royan sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

### Présents :

M. Patrick MARENGO, Président, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Jacques GUIARD, M. Denis MOALLIC, membres élus Mme Françoise BAUDE, Mme Marie-Françoise BENOIT, M. Rolland BOIVENT, Mme Isabelle CHATEAU, M. Gilles CLABAUT, Mme Hermine OSTROWSKI, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, membres nommés

M. Claude DUCHÉ donne pouvoir à Mme Françoise BAUDE Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE donne pourvoir à M. Denis MOALLIC M. Gilbert THULEAU donne pouvoir à M. Patrick MARENGO

### Absente excusée :

Mme Christiane FOUCHÉ

Date des convocations : 11 décembre 2023

Membres en exercice: 17

Membres présents: 13

Nombre de votants : 16

Pour: 16

Contre: 0

Abstention: 0

### N° 23-162

### FOYER ETANG- MODIFICATION DES LOYERS ET DES SERVICES COLLECTIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 OBJET:

L'indice de référence des loyers (IRL) sert de base pour réviser le loyer d'un logement (vide ou

Les loyers de la résidence autonomie de l'Etang sont donc révisés chaque année conformément à la variation annuelle entre le dernier IRL publié (IRL du trimestre de référence) et l'IRL du même trimestre de l'année précédente.

La variation annuelle de l'IRL s'élève au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 à +3.49 %.

# L'augmentation sera donc de 3,49 %

## **LOYERS**

F1 (type bis): loyer actuel: 216,26 € au 1er janvier 2024 = 223,80 € F2 (type 2): loyer actuel: 235,71 € au 1er janvier 2024 = 243.93 €

# **SERVICES COLLECTIFS**

tarif actuel: 7,82 €/jour Personne seule: au 1er ianvier 2024 = 8.09 € Personne seule dans un F2: tarif actuel: 9,86 €/jour  $\rightarrow$ au 1er janvier 2024 = 10,20 € Couple: tarif actuel: 11,14 €/jour → au 1er janvier 2024 = 11,52 € Nuitée invité ponctuel : tarif actuel: 3,90 € /nuit → au 1er janvier 2024 = 4,03 €

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- après en avoir délibéré,

# DÉCIDE

d'approuver l'augmentation des loyers et des services collectifs du FOYER ETANG à compter du 1er janvier 2024.

Certifié exécutoire compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, le 20/-12/2023 Certifié conforme Centre Communal d'Action sociale de Royan le 21/12/2023

Par délégation du Président,

La Directrice du CCAS Frédérique SALLES

Accusé de réception en préfecture 017-261700116-20231219-DEL-23-162-DE Date de télétransmission : 20/12/2023 Date de réception préfecture : 20/12/2023 Fait à ROYAN, le 19 décembre 2023 接 Conseil d'Administration

ROYAR President du CCAS, 172 Maire of Royan

Patrick/MARENGO